

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors des séances ci-après mentionnées, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

Séance du 9 mars 2009 :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-026**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Promotion commerciale (en rue ouverte) de juillet sur la rue Masson** » qui aura lieu du 2 au 5 juillet 2009, sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-027**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, relative à l'événement « **Promotion commerciale (en rue ouverte) de juillet sur la rue Masson** » qui aura lieu du 2 au 5 juillet 2009, sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-061**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Tournoi de baseball Saint-Esprit de Rosemont** » qui aura lieu du 3 au 20 juillet 2009, sur le site du parc Pélican, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-062**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, relative à l'événement « **Tournoi de baseball Saint-Esprit de Rosemont** » qui aura lieu du 3 au 20 juillet 2009, sur le site du parc Pélican, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

Séance du 4 mai 2009 :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-083**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Variété Campbell** » qui aura lieu le 2 juillet 2009, sur le site du parc Jean-Duceppe, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-084**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Projections de films en plein air** » qui aura lieu les 2 et 9 juillet 2009, sur le site du parc Père-Marquette Sud, les 16 et 23 juillet 2009, sur le site du parc Joseph-Paré et les 30 juillet et 6 août 2009, sur le site du parc du Pélican, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-085**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Les samedis show** » qui aura lieu les 4, 11, 18, 25 juillet et 1^{er} août 2009, sur le site du parc Molson, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2009-26-086**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Théâtre de la Roulotte** » qui aura lieu le 6 juillet 2009, sur le site du parc Beaubien, le 20 juillet 2009, sur le site du parc Joseph-Paré, le 10 août 2009, sur le site du parc Père-Marquette Sud et le 17 août 2009, sur le site du parc du Pélican, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 23 juin 2009

Pierre Rochon, avocat
Secrétaire d'arrondissement